



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 26 octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mil vingt et un, le 26 octobre, à 20h30, le Conseil Municipal de SAVIGNY dûment convoqué en date du 22 octobre 2021, s'est réuni à la mairie en salle du conseil, sous la présidence de Monique LAURENT, Maire.

Présents : LAURENT Monique ; MARTINON Christian ; THIVARD Nicole ; MALET Serge ; KAPFER-SERVE Isabelle ; DARGERÉ Alain ; LAINE Daniel ; CHABRANT Jean Pierre ; HULIN Pierre ; DUTOUR Evelyne ; DE CAMARÉ Floriane ; CHANCELIER Marie-Claude ; DUTOUR Jean-Yves ; BUISSON Bruno ; FORNAS Luc.

Absents excusés : BONNET Colette ayant donné pouvoir à HULIN Pierre ; COQUARD Marie-Bernadette ayant donné pouvoir à LAURENT Monique ; SEEMANN Isabelle ayant donné pouvoir à DUTOUR Evelyne ; MARTY Vincent ayant donné pouvoir à LAINE Daniel

Absents : 0

Secrétaire de séance : Mme. KAPFER-SERVE Isabelle

Affiché le :03/11/2021.....

OUVERTURE DE LA SEANCE

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30. Elle informe des pouvoirs donnés :

- BONNET Colette a donné pouvoir à HULIN Pierre
- COQUARD Marie-Bernadette a donné pouvoir à LAURENT Monique ;
- SEEMANN Isabelle a donné pouvoir à DUTOUR Evelyne ;
- MARTY Vincent a donné pouvoir à LAINE Daniel

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame KAPFER-SERVE Isabelle est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

M Jean-Yves Dutour fait remarquer qu'il convient d'ajouter au compte rendu, tel qu'évoqué en séance, que les créations de postes votées viennent en substitution d'un poste à temps plein et d'un autre poste à temps partiel pour assurer les missions périscolaires.

Mme le maire retient cette remarque.

Le compte rendu de la séance du 7 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité : 19 suffrages exprimés, 19 voix Pour.

DELIBERATION 1 - Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le cdg69 dans le cadre d'une convention unique

Mme le Maire indique que le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de convention pour la durée de la mission.

D'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du CDG tout au long de l'année. Il s'agit des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle,
- Mission d'inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités,

- Mission d'assistante sociale,
- Mission d'archivage pluriannuel,
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes,
- Mission d'intérim.

Pour ces missions, dites à adhésion pluriannuelle, le cdg69 propose désormais la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois.

Le processus d'adhésion est simplifié : chaque collectivité qui souhaite bénéficier d'une ou de plusieurs missions signe la convention unique. Elle choisit ensuite la ou les missions qu'elle souhaite en signant l'annexe 1. Enfin, elle signe les annexes correspondantes qui précisent les modalités de mise en œuvre des missions que le cdg69 va réaliser pour son compte.

La gestion des missions est améliorée : une fois la convention et ses annexes signées, la collectivité peut solliciter le cdg69 pendant toute la durée de la convention (3 ans renouvelable une fois). Pendant toute cette durée, elle peut décider d'adhérer à de nouvelles missions ou d'en arrêter. En cas de nouvelles adhésions, la mission sera réalisée pour la durée restante de la convention unique. Aux termes des 6 années, une nouvelle convention sera proposée.

La collectivité bénéficie actuellement des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Mission d'inspection hygiène et sécurité,
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes,
- Mission d'intérim.

Il est proposé de poursuivre ces missions en signant la convention unique.

La signature de la nouvelle convention et de ses annexes mettra fin aux conventions en cours avec le cdg69 qui deviendront caduques.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à Main Levée, dont le résultat est le suivant : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour : **UNANIMITE** des suffrages exprimés

- **APPROUVE** l'adhésion à la convention unique du cdg69 pour bénéficier des missions proposées par ce dernier à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 3 années renouvelable une fois par tacite reconduction et de dire que cette convention unique remplace les éventuelles conventions en cours avec le cdg69 et relatives aux missions visées.
- **DECIDE** d'adhérer aux missions suivantes :

Nom de la mission	Tarif annuel
Médecine préventive	80€/agent
Mission d'inspection hygiène et sécurité	Inclus dans la cotisation annuelle
Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes	35 à 70€/dossier Selon le type de dossier
Mission d'intérim	Adhésion gratuite, facturation mensuelle lors de la mobilisation de la prestation

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention unique ainsi que ses annexes.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget prévu à cet effet.

M. FORNAS demande à Mme le maire si les missions de conseils en droit et d'archivage sont souscrites par la collectivité.

Mme le Maire lui reprecise ce qu'elle vient d'exposer : pour ce qui concerne la mission de conseils en droit, la mairie a souscrit un contrat de prestation auprès du service SVP, contrat mutualisé avec d'autres communes de la

CCPA ; et pour la mission d'archivage cette dernière option peut-être souscrite à la demande auprès du Centre De Gestion.

DELIBERATION 2 - Convention entre la Commune de Savigny et la paroisse Notre-Dame de la Brévenne

Madame le Maire indique au Conseil municipal que la convention du 22 juin 2019 renouvelée par avenant le 18 septembre 2020 et relative à l'usage d'un logement au rez-de-chaussée et transformation temporaire en cabinet médical est arrivée à échéance le 30 juin 2021. Cette convention permet l'accueil d'un médecin généraliste.

***Le Conseil Municipal**, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à Main Levée, dont le résultat est le suivant : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour : **UNANIMITE** des suffrages exprimés*

- **APPROUVE** l'avenant n°2 de la convention relative à l'usage d'un logement au rez-de-chaussée et transformation temporaire en cabinet médical conclue entre la commune de Savigny et la paroisse Notre-Dame de la Brévenne ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant afférent ;
- **CHARGE** Madame le Maire de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à la présente décision.

DELIBERATION 3 - Mise en place de la gratuité des inscriptions et des services proposés par la médiathèque municipale

Madame le Maire indique au Conseil municipal que la médiathèque communale s'inscrit dans une démarche active de développement de son audience et de conquête de nouveaux publics dans un environnement où les médiathèques avoisinantes ont mis en place la gratuité des inscriptions et des services proposés. Aussi, les usages des médiathèques se diversifient avec des services qui se développent. Ainsi, les médiathèques deviennent plus attractives et constituent aujourd'hui de véritables lieux de vie.

Madame KAPFER ajoute qu'on constate que l'inscription payante est un frein à l'utilisation de l'intégralité des services des médiathèques. Même peu élevé, le coût de l'abonnement représente pour certains usagers une barrière symbolique. L'expérience des communes qui passent à la gratuité de l'inscription montre une hausse sensible des inscrits.

Par ailleurs, la collecte des droits d'inscription a un coût pour la collectivité, notamment en termes de ressources humaines et de frais de fonctionnement, non couvert par les recettes générées par les inscriptions.

Enfin, la médiathèque reste un équipement important pour favoriser le culturel, l'intergénérationnel, elle permet l'accès aux collections aux personnes les plus éloignées de la lecture, ce qui favorise la création de lien social et la résorption de l'illettrisme.

***Le Conseil Municipal**, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à Main Levée, dont le résultat est le suivant : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour : **UNANIMITE** des suffrages exprimés*

- **DECIDE** d'instaurer la gratuité des inscriptions et de l'ensemble des services proposés par la médiathèque municipale au 27 octobre 2021
- **SUPPRIME** la grille tarifaire existante ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions afférentes.

DELIBERATION 4 – Adhésion à la convention de mise en réseau des médiathèques 4SF

Madame le Maire indique au Conseil municipal que la bibliothèque communale s'inscrit dans une démarche de mise en réseau avec les médiathèques de Sain-Bel, Saint-Pierre-la-Palud, Sourcieux-les-Mines, Fleurieux-sur-l'Arbresle.

Madame KAPFER ajoute que ce processus est facilité par l'existence d'un logiciel commun à toutes les médiathèques communales et que cette démarche vise à mutualiser nos moyens et à diversifier notre offre à

destination des usagers.

Le Conseil Municipal, Oüi l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à Main Levée, dont le résultat est le suivant : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour : **UNANIMITE** des suffrages exprimés

- **APPROUVE** l'adhésion à la convention de partenariat pour le fonctionnement en réseau collaboratif des médiathèques communales;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ;

M. BUISSON demande qui peut réserver et qui gère les prêts. Mme KAPFER précise qu'il suffit d'être adhérent à une médiathèque pour bénéficier des services en réseau. Quant à la gestion des prêts rien ne change, c'est la médiathèque qui assure le prêt qui gère le retour.

M. FORNAS demande comment cela se passe si les prix pratiqués ne sont pas les mêmes en cas de perte ou de retard dans le retour des prêts. Mme le Maire précise que d'une part, les pénalités de retard ne sont pas appliquées et d'autre part, que le règlement de gestion des prêts va être harmonisé.

DELIBERATION 5 - Vente des parcelles n°F287 et F289

Monsieur Christian MARTINON, Adjoint à l'Urbanisme, indique au Conseil municipal que les parcelles cadastrées F287 et F289 sont actuellement occupées sans droit ni titre par un exploitant agricole. Désireuse de régulariser la situation sans pour autant offrir de situation avantageuse à l'occupant actuel desdites parcelles, la commune souhaite mettre en vente ces parcelles issues de son domaine privé. L'opération prendra la forme d'une vente de gré à gré avec mise en concurrence des offres reçues.

Le Conseil Municipal, Oüi l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à Main Levée, dont le résultat est le suivant : 19 suffrages exprimés : 18 voix Pour, 1 Abstention (D. LAINE)

- **APPROUVE** la vente des parcelles communales cadastrées F287 et F289 d'une superficie respective de 4 541m² et 553m² classées A au PLU en vigueur au prix de 5 900€ toutes taxes comprises ;
- **APPROUVE** le cahier des charges du bien mis en vente.
- **DECIDE** de procéder à la publicité du cahier des charges du bien mis en vente de gré à gré sur le site internet de la commune. Les offres des candidats acquéreurs devront être remises sous pli cacheté conformément à la procédure définie par le cahier des charges.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente ainsi que l'acte notarié de vente.
- **CHARGE** Madame le Maire de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à la présente décision.

M.LAINE demande si une personne non exploitante peut acheter ? M. MARTINON lui précise que ce terrain a une vocation agricole et doit être exploité par un agriculteur. En plus, lors d'une vente de ce type, la SAFER est consultée et elle a le droit de préemption. Mme le maire complète en précisant qu'elle a informé de cette vente le correspondant de la SAFER.

M. FORNAS demande s'il ne faut pas rajouter un paragraphe sur le cahier des charges précisant le cadre légal. Mme le Maire lui précise que le cahier des charges est fait pour noter les conditions particulières. Le cadre légal lui s'appliquera comme dans toutes les ventes de ce type.

DELIBERATION 6 - : Rapport annuel du SIERT (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tarare) sur le prix et la qualité du service public pour l'exercice 2020

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il doit être présenté chaque année aux membres du conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public relatif à l'eau potable dont à la gestion a été confiée au SIERT.

Monsieur Alain DARGERÉ, délégué au SIERT présente le rapport du SIERT ainsi que le rapport annuel du délégataire SUEZ. La concession porte sur 15 696 habitants, le volume distribué correspond à 683 000 m³ soit une moyenne de 91 m³/par an et par habitant. La perte par km de réseau est de 1.36 m³, en augmentation par rapport à 2019. Le prix du m³ sur la base d'une consommation de 120 m³/an est de 3.29 €.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) pour l'année 2020 relatif à l'eau potable dont à la gestion a été confiée au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tarare (SIERT).

DELIBERATION 7 - Rapport annuel du SIEB (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Brévenne) sur le prix et la qualité du service public pour l'exercice 2020

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il doit être présenté chaque année aux membres du conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public relatif à l'eau potable dont à la gestion a été confiée au SIEB.

Monsieur Jean-Pierre CHABRANT, délégué au SIEB et Vice-Président de ce Syndicat, présente les principales données de ce rapport. La concession porte sur 7 127 habitants. La consommation moyenne est de 93 m³/an par habitant. Pour assurer cette distribution 125000 m³ sont puisés et 245000 m³ sont importés. La perte en réseau représente 1.6 m³ par km, en diminution par rapport à 2019. Le prix du m³ sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³ est de 3.03 €.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) pour l'année 2020 relatif à l'eau potable dont à la gestion a été confiée au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Brévenne (SIEB).

DELIBERATION 8 - Budget général – décision modificative n°1.

À la suite de la perception de recettes et notifications de subventions non inscrites au budget primitif et de l'évolution des projets d'investissement, Madame le Maire indique qu'il convient de procéder à quelques ajustements concernant les sections de fonctionnement et investissement selon le tableau suivant :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 100.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 100.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	72 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	72 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70845 : Aux communes membres du GFP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 600.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 600.00 €
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0.00 €	0.00 €	0.00 €	47 000.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	47 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	72 700.00 €	0.00 €	72 700.00 €

INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	31 607.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	31 607.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	72 600.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	72 600.00 €
R-024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 800.00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 800.00 €
R-10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 000.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 000.00 €
R-1341-325 : Ecole maternelle isolation toiture	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 795.60 €
R-1381 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 757.00 €
R-1382-322 : City stade	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
R-1388 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 880.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	74 432.60 €
D-202 : Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041511 : GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-316 : accessibilité ADAP ERP bâtiment voirie	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-302 : Voie	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-302 : Voie	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	340.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184 : Mobilier	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	33 000.00 €	72 340.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-317 : la Doyennerie	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-326 : parking Font Porée	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-327 : giratoire Grange Chapelle	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2315-318 : Trottoirs rte Sain-Bel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 900.00 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	50 000.00 €	150 000.00 €	0.00 €	1 900.00 €
Total INVESTISSEMENT	114 607.40 €	284 340.00 €	0.00 €	169 732.60 €
Total Général	242 432.60 €		242 432.60 €	

*Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à Main Levée, dont le résultat est le suivant : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour : **UNANIMITE** des suffrages exprimés*

APPROUVE la décision modificative n°1 au budget général.

M. BUISSON demande des précisions sur la ligne giratoire avec l'inscription de la somme de 100000 €. M. Christian MARTINON précise qu'il s'agit là d'inscrire une ligne de dépenses pour avancer sur ce projet puisqu'il faut réaliser les études de faisabilité. Mais ce montant ne correspond pas au coût estimé qui, comme communiqué en commission urbanisme, est de 400000 €. La commune a déjà déposé une demande de subvention auprès du

Département et en déposera une auprès de la CCPA. Il n'est pas envisageable que la commune réalise à elle seule cet équipement. Les montants en dépenses et en recettes seront donc ajustés sur le budget 2022 selon les réponses obtenues.

DELIBERATION 9 - Rétrocession de la parcelle n°D1347 au profit de la commune

Madame le Maire indique au Conseil municipal que Monsieur VIGNA, par courrier du 8 septembre 2021, souhaite rétrocéder à la commune et à l'euro symbolique la parcelle cadastrée n°D1347 d'une surface de 322 m². Christian MARTINON précise que cette parcelle correspond au délaissé de voirie conformément aux dispositions prévues à la demande d'autorisation de lotir du 22 novembre 1988. Il s'agit donc aujourd'hui de régulariser cette cession qui se fera à l'Euro symbolique.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, *Après en avoir délibéré, Après un vote à Main Levée, dont le résultat est le suivant : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour : UNANIMITE des suffrages exprimés*

- **ACCEPTE** la rétrocession de la parcelle cadastrée n°D1347 d'une superficie de 286 m², au profit de la commune de Savigny, pour un (1) euro (€) symbolique, dont les frais de notaire potentiels seront à la charge de la commune ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à concrétiser cette rétrocession aux frais de la commune et à signer tous les documents afférents ;
- **CHARGE** Madame le Maire de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à la présente décision.

DELIBERATION 10 - Attribution des subventions aux associations

Comme chaque année le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations au titre de son budget général.

Mme le Maire indique que les propositions ont été vues et débattues en commission générale du 19 octobre dernier.

Madame Nicole Thivard, adjointe à la vie associative, expose les conclusions de la commission générale et liste ainsi les associations concernées par l'attribution de subvention et leur montant au titre de l'année 2021.

Bruno Buisson précise qu'il ne souhaite pas participer au vote au profit de l'association AM des Petits Gones puisque son épouse est actuellement la présidente de l'association.

Mme Le Maire accepte cette proposition.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, *Après en avoir délibéré, Après un vote à Main Levée, dont le résultat est le suivant : UNANIMITE des suffrages exprimés*

- **ACCEPTE** à l'unanimité, 19 suffrages exprimés, 19 voix Pour, le versement des subventions suivantes :
 - Trait d'Union de l'Amitié (sous réserve d'organisation de l'Arbre de Noël) : 800 €
 - Maison Des Petits Loustiques : 300 €
 - Restaurant Scolaire : 15 000 €
 - ADMR : 6 300 €
 - Comité Social du Personnel : 3 840 €
 - Secours Catholique : 200 €
 - Maison de Retraite Les Collonges : 150 €
 - Association des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques : 5 000 €
 - Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Saint Martin : 2 700 €
 - Ecole De Musique Mélodie Des Sources : 1 000 €
 - ASC Gym : 2 000 €
 - Savunis Les Arts : 800 €
 - Terre Et Loisirs Savignois : 300 €

- Peinture Savigny : 300 €
 - AB2S Basket Savigny Saint Pierre : 1 000 €
 - Tennis Club Savignois : 1 300 €
 - Savigny Danse : 1 800 €
 - Amicale Des Sapeurs-Pompiers D'Eveux : 150 €
 - Savigny FC : 1 000 €
 - RAMS : 300 €
- **ACCEPTE** à l'unanimité, 18 suffrages exprimés, 18 voix Pour (18 votants, Bruno BUISSON ne prenant pas part au vote), le versement d'une subvention de 500 € à l'AM des Petits Gones,
- **PRECISE** que le montant des dépenses sera prélevé sur les crédits inscrits à l'article 6574 du budget principal 2021.

DELIBERATION 11 - Rapport d'activité 2020 CCPA

Chaque année il doit être présenté au Conseil municipal le rapport d'activité de la communauté de communes.

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA) compte 17 communes couvrant un territoire de 185 km² pour 37 613 habitants.

La CCPA exerce les compétences obligatoires définies par la loi : aménagement de l'espace ; aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ; collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ; actions de développement économique ; gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Elle exerce aussi les compétences optionnelles suivantes : protection et mise en valeur de l'environnement ; politique du logement et du cadre de vie ; création, aménagement et entretien de la voirie, actions sociales d'intérêts communautaires ; assainissement collectif et non collectif.

Ainsi que les compétences facultatives suivantes : petite enfance ; jeunesse ; transports et mobilité ; santé ; numérique ; patrimoine ; gestion des eaux pluviales urbaines ; culture.

Elle offre ainsi à ses administrés et aux communes membres de nombreux services. Avec une stratégie locale de développement économique efficace puisqu'elle passe de 14ha de foncier économique disponible en 2014 à 2ha en 2020. Cette attention pour le secteur économique s'est également traduite par un soutien à hauteur de 500 000€ pour faire face à la crise sanitaire.

La CCPA présente une stratégie forte de soutien à l'activité agricole avec un dispositif d'accompagnement à l'installation, une aide à la production et une sensibilisation aux enjeux agricoles à destination des jeunes publics.

En ce qui concerne la politique de l'habitat, la CCPA a bénéficié d'une prorogation de 2 ans pour le PLH 2014-2019, le nouveau PLH est en cours d'élaboration.

Une action importante est également menée concernant la cohésion sociale. La petite enfance connaît sa première année pleine de fonctionnement avec 4 relais petite enfance. La cohésion sociale se tourne également vers la jeunesse et le développement social.

En matière de politique sportive, l'année 2020 aura été marquée par la crise sanitaire. Les établissements sportifs ont été fermés une grande partie de l'année. Pour une structure comme l'Archipel cela représente une baisse de fréquentation de 62%. Par ailleurs, 2020 aura été une année dédiée à la santé.

Le tourisme aura également été fortement impacté par la crise sanitaire, toutefois de nombreuses actions auront tout

de même été réalisées notamment en matière d'aménagement, d'accompagnement de projets, de promotion et de communication, qu'ils soient impulsés par l'Office du Tourisme ou par la CCPA.

En matière d'environnement, la gestion des déchets a fait l'objet d'un rapport déjà porté à la connaissance de notre conseil municipal. La CCPA agit pour la gestion des eaux pluviales urbaines, pour l'assainissement non collectif et pour l'assainissement collectif. Concernant ce dernier, la commune de Savigny est concernée par le poste de refoulement La Rochette. Par ailleurs, la station d'épuration de Savigny est intégrée à des protocoles nationaux de suivis scientifiques de la Covid.

Dans le cadre des travaux d'investissement des voiries communautaires (cat. 1), la CCPA a engagé une enveloppe de 89 000€ pour la réfection de la couche de roulement Chemin de Solemy.

Le patrimoine communautaire a vu ses budgets de fonctionnement et d'investissement diminuer pour l'exercice 2020.

La mobilité aura fait l'objet d'une attention particulière avec la première phase d'élaboration du schéma directeur Vélo. Dossier qui se poursuit en 2021.

Ce sont 8 conseils communautaires qui ont eu lieu en 2020 pour un total de 178 délibérations, ainsi que 22 bureaux communautaires totalisant 43 délibérations.

La CCPA dispose d'un budget de fonctionnement de 17,32 M€ dont 3,6 M€ versés aux communes. Elle aura prévu d'investir 7,17 M€.

Ce rapport a été joint à la convocation de la séance du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport de la CCPA pour l'année 2020.

M. BUISSON demande des précisions sur la définition du « réseau urbain eaux pluviales » et pourquoi la commune doit participer à hauteur de 40% des sommes engagées pour réaliser une extension de réseau eau pluviale.

M. MARTINON lui répond que le réseau urbain eaux pluviales correspond au réseau sous chaussée dans le périmètre urbain de la commune. Ainsi les fossés, grilles sur la route, appartiennent quant à eux au réseau voirie. Quant à la participation des communes lorsqu'elle sollicite la CCPA pour une extension de réseau, ce principe de participation par fond de concours a été adopté en 2019 lors de la prise de compétence.

Plus précisément, l'extension prévue pour évacuer les eaux pluviales du futur lotissement du Domaine de l'Abbaye est évaluée à 100000€ et la commune participera à cette extension à hauteur de 40% sur le montant final des travaux. Si les travaux avaient été réalisés en 2016, à la suite du permis d'aménager délivré par le Maire de l'époque, la commune aurait financé en totalité l'extension de ce réseau.

DELIBERATION 12 - Convention Pluri communale de coordination de la Police municipale et des forces de sécurité de l'Etat

Madame le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de définir les modalités de coordination entre la police pluricommunale et les forces de sécurité de l'Etat. Cette convention régie le champ des priorités d'interventions, des lieux ainsi que les voies et moyens de coordination qu'il s'agisse des moyens matériels, des ressources humaines et des responsabilités.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à Main Levée, dont le résultat est le suivant : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour : **UNANIMITE** des suffrages exprimés

- **APPROUVE** la convention pluricommunale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante ;

M. FORNAS demande si la question de l'armement de la police municipale a été posée. Mme le Maire lui répond par la négative. M. FORNAS demande si la commune a toujours une convention avec la SPA pour la divagation des animaux. Mme le Maire lui répond que cette convention est maintenant signée et financée par la Police Pluricommunale

INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire informe que les cérémonies commémoratives du 11 Novembre et du 5 Décembre auront lieu à 11h00 et seront suivies d'un vin d'honneur avec contrôle du passe sanitaire. Le centenaire du monument aux morts sera évoqué à l'occasion de la cérémonie du 5 Décembre, il sera accompagné d'une exposition à destination du public.

Pour répondre à un appel à projet de la CCPA, une demande de subvention sera déposée pour la réfection de l'ancien lavoir de la Font Porée.

Pour répondre à une demande de M. BUISSON sur les différentes absences du personnel, Mme le maire l'informe des différentes situations :

-DGS titulaire S.VILLAIN : le comité médical n'a pas pu statuer sur sa situation, Mr Villain ne s'étant pas présenté aux deux convocations auprès du médecin agréé. Il est donc aujourd'hui en situation de longue maladie avec salaire maintenu à ½ traitement.

-C. MATEOS : il est en attente d'une visite médicale, il est en arrêt maladie ordinaire depuis plus de 3 mois avec une rémunération maintenue à ½ traitement

-Médéric BOISSET qui était parti de la collectivité avec une demande de mise en disponibilité d'un an, a demandé sa réintégration au 15/11 qui a été acceptée.

-DGS remplaçant D. DA SILVA : en accord avec le CDG, il a été mis fin à sa mission d'intérim au 20 octobre.

M. BUISSON s'est dit choqué que l'annonce de fin de contrat de M. DA SILVA ait été faite à l'occasion de la cérémonie organisée le 20 octobre réunissant les élus et le personnel. Cette information n'étant officielle que de l'après-midi même, Mme le maire a profité de cette réunion pour informer l'ensemble des élus et du personnel avant que l'information s'ébruie. Il aurait été inconvenant de taire cette information alors que tous étaient réunis, c'est une question de transparence.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

M. Christian MARTINON pour la Commission Urbanisme

Il informe les élus qu'à partir du 1er janvier 2022, la gestion des demandes d'urbanisme se fera de manière dématérialisée. La personne en charge du suivi des dossiers ainsi que l' élu en charge de cette délégation ont été formés à la CCPA le 20 octobre dernier.

Concernant le dossier de modification du PLU, la commission urbanisme s'est réunie le 18 octobre pour prendre note des remarques des Personnes Publiques Associées et des observations du public consignées dans le registre ouvert à cet effet. Les observations émises par la commission ont été remises au commissaire enquêteur qui les annexera à son rapport qui devra parvenir à la commune ainsi qu'au Préfet pour le 6 novembre au plus tard.

La prochaine étape consistera à l'adoption de cette modification du PLU lors d'un prochain conseil municipal.

M. Serge MALET pour la Commission Bâtiments

Il fait le point des travaux réalisés ou engagés :

-Pôle santé : le géomètre est intervenu lundi 18 octobre pour réaliser les relevés topographiques. Les professionnels de santé seront reçus le 4 novembre.

-Bar de la Tour : les travaux de réfection des peintures de l'appartement sont engagés. L'appartement sera ensuite proposé en location indépendamment du Rez de Chaussée dédié au commerce.

-Chalet Montange : la cour donnant sur la route du Cabrillon a été aménagée.

- Cimetière : une 1ère réunion a été organisée pour réfléchir sur les aménagements à mettre en œuvre pour faciliter la circulation et réduire la prolifération des herbes.
- Clos de l'Abbaye : la commission étudie le changement du portail en très mauvais état côté route de Sain Bel.
- Tribune de l'église : le projet a été revu à la baisse pour limiter le coût du projet. Les demandes de devis ont été faites.
- Les frises objet du don de Mme Noaille ont été récupérées par la mairie. Mme le maire en profite pour remercier Mme Noaille pour ce don qui viendra compléter la collection lapidaire de la commune.
- Font Porée : intervention des élèves de l'école d'apprentissage de Chessy, un gros travail de nettoyage et là aussi Mme le maire exprime ses remerciements aux élèves ainsi qu'à leur enseignant.
- Projet d'aménagement du lavoir : différentes options seront présentées à l'ABF.
- Le frigo de la cantine sera changé.

M. Alain DARGERÉ pour la Commission Voirie

Il fait le point également des travaux réalisés et engagés :

- City Stade : il est ouvert au public. Il reste à réaliser les plantations qui se feront en novembre
- Entrée dans l'aire urbaine de Savigny côté Sain Bel sur la RD7: la commune va tester, avec l'appui des services du Département du Rhône, la mise en place d'une chicane pour réduire la vitesse.
- Impasse des Platanes : les travaux de réfection de chaussée se feront la première semaine de novembre
- Terrain d'agrément route de Bibost : deux tables ont été fixées
- Chemins ruraux : le passage de l'épareuse là où le passage du tracteur était possible a été réalisé

Mme Evelyne DUTOUR pour la Commission commerces et artisanats de la CCPA

Elle informe qu'elle a participé à 9 réunions depuis sa prise de fonction. La commission a fait le constat que le commerce de type associatif qui s'est monté à Courzieu fonctionne très bien. Cependant l'engagement des bénévoles s'essouffle. D'autres modes de gestion sous le modèle coopératif sont à l'étude pour pérenniser la structure.

L'intervention de Google pour aider les entreprises à mieux s'identifier sur Internet a remporté un vif succès.

Une présentation de la monnaie locale « La Gomme » a été faite aux élus.

Une demande a été faite auprès de la CCPA pour réaliser une étude afin de mieux identifier le type de commerce à créer sur Savigny. Pour ce faire elle souhaite animer un groupe de travail avec les habitants, la CCPA et quelques élus de la commune. Participeront à ce groupe : I. SEEMANN, N. THIVARD, I. KAPFER SERVE, C. MARTINON et L. FORNAS.

Mme Evelyne DUTOUR pour l'Organisation du Téléthon : des boules de Noël seront proposées à la vente en partenariat avec le Trait d'Union de L'Amitié à l'occasion de diverses manifestations : marché de Noël, chaudière des classes en 2 et concours de belote du Trait d'Union de l'Amitié.

Mme Nicole THIVARD pour la Commission Vie Associative et Communication

Elle précise que le Savigny Infos est en cours d'élaboration, il doit être distribué en novembre.

Le marché de Noël aura lieu le 26/11 ; ce même jour ainsi que le 27/11 se tiendra au Petit Théâtre l'exposition photos de Fabien Dubessy, photographe-nature de renommée internationale.

Mme Isabelle KAPFER pour la commission Services à la Personne

Elle informe qu'à l'occasion du chantier jeunes, divers travaux seront réalisés pendant les vacances de Toussaint : marquage des tables à la salle du Trésorcle, rafraîchissement des peintures du mur extérieur des toilettes et de la porte d'entrée du Petit Théâtre avec l'aide des élus Pierre Hulin et Jean-Pierre Chabrant.

Une manifestation a été organisée le 13 octobre à la médiathèque pour remettre les premières peluches aux nouveaux nés de l'année, dans le cadre de l'opération « Premières pages » organisée par le Département du Rhône.

Le repas des retrouvailles avec nos seniors organisé par le CCAS aura lieu le 20/11/2021. Les élus ainsi que les membres du CCAS sont invités.

Le poste de conseiller numérique à la CCPA a essuyé plusieurs déconvenues, il est de nouveau à pourvoir.

M. Pierre HULIN pour la Commission Environnement

La commission a réalisé un recensement des besoins en mobiliers urbains : poubelles, bancs et cendriers.

La commission se réunira le 8 novembre pour évoquer l'aménagement du terrain en gore. L'adaptation des toilettes aux personnes à mobilité réduite ainsi que l'aménagement du terrain seront évoqués.

Il a reçu le SYDER pour étudier la pose de panneaux voltaïques sur les toitures des écoles et de la mairie.

Les arrêts piétons pour le pédibus seront matérialisés.

La commission mobilité à la CCPA va proposer un cheminement doux sécurisé entre Savigny et L'Arbresle, le long de la RD 159, voie traversante de la zone de la Ponchonnière. Quant à la liaison mode doux entre Savigny et Sain Bel, les demandes de subventions ont été reportées.

Mme le Maire pour la Commission Agriculture

La commission réunira les agriculteurs le 5/11 pour présenter la synthèse du questionnaire réalisé l'hiver dernier et recueillir leurs besoins.

POINTS DIVERS

La Séance est levée à 23h10.

A Savigny, le 2 novembre 2021

Monique LAURENT
Maire

